

La Gazette

LE JOURNAL D'INFORMATION DE VOTRE COMMUNE

Zuydcootoise



MARS
2017

Mercredi 1^{er} mars

Espace Robert Merle
Repas des anguilles

Le Joyeux Retour des Pêcheurs

Dimanche 5 mars de 8h à 17h

Salle des Sports - Espace Robert Merle
Brocante en salle

APEEZ

Vendredi 10 mars à 18h

Espace Robert Merle
Assemblée générale

Adeeli - CPIE Flandre Maritime

Mardi 14 mars à 18h

Mairie
Cérémonie de la Citoyenneté

La Municipalité

Dimanche 19 mars à partir de 12h

Espace Robert Merle
Banquet des aînés

La Municipalité

Dimanche 26 mars à 16h

Espace Robert Merle
Théâtre « Les Frères Bauderche »

Une comédie d'Emmanuel Valloy

Entrée 6 € - Réservation au 06.73.43.04.96

Zuydcoote Animations

Samedi 1^{er} avril

Salle des Sports - Espace Robert Merle
Concert de solidarité

Zuydcoote Animations

Vendredi 7 avril au lundi 10 avril

Salle des Sports - Espace Robert Merle
Championnat international de tir à l'arc

La flèche Zuydcootoise

Bals

- | | |
|-----------------|---|
| 1 ^{er} | Bal Infantin des Chevaliers - Kursaal à Dunkerque
Bal Infantin des Amis des Géants
Palais du Littoral à Grande-Synthe |
| 3 | Bal des Creutches - Salle des Fêtes à Armbouts-Cappel
Bal des Zigomards - Arsenal à Gravelines |
| 4 | Bal des Berguenards - Salle Looten à Bergues
Bal des Gigolos - Kursaal à Dunkerque |
| 5 | Nuit de la Violette - Kursaal à Dunkerque |
| 10 | Bal des Potes Irons - Salle Delvallez à Coudekerque-Branche
Bal des Zotes - Arsenal à Gravelines |
| 11 | Nuit des Optimistes - La Poudrière à Leffrinckoucke
Bal du Sporting - Kursaal à Dunkerque |
| 17 | Bal des Bierenaeres - Salle des Fêtes à Bierne |
| 18 | Bal du Printemps - Kursaal à Dunkerque |
| 24 | Bal des Boucaniers - Arsenal à Gravelines |
| 25 | Bal des Buckenaeres - Salle de la Briquetterie à Wormhout |



Bandes

- | | |
|----|-------------------------------|
| 4 | Petite-Synthe |
| 5 | Malo-les-Bains |
| 11 | Loon-Plage |
| 12 | Coudekerque-Branche
Warhem |
| 18 | Leffrinckoucke |
| 19 | Wormhout |
| 25 | Houtkerque
Drincham |
| 26 | Bergues |

Sorties/Animations CPIE - Flandre Maritime

Mercredi 1^{er} & mercredi 29 mars

8h30 à 10h30 : Les épaves de la plage de Zuydcoote

Gratuit. Rdv : Point Info Tourisme

Rue de watrelos à Zuydcoote 59123

Judi 2 mars 14h30 à 17h

Rdv au Jardin d'Armelle

Temps de sensibilisation animé par Chantal

Bléuse (référente bénévole) et Clément

Rischebé (animateur salarié). Une occasion pour chacun d'échanger, d'apprendre et de transmettre. Gratuit.

Vendredi 10 mars 18h à 20h
AG du CPIE Flandre Maritime

Rdv : Espace Robert Merle

Lundi 13 mars 9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30 et mardi 14 mars 9h à 12h30

Formation référents de site de compostage collectif.

Information et inscription (15 Jours avant la date de formation) auprès du CPIE Flandre Maritime ou par courriel : anne-marie.bortier@cpieflandremaritime.fr

Mercredi 15 mars & jeudi 16 mars 9h à 16h30 : Formation Guide composteur



Zuydcootoises, Zuydcootois,

Le samedi 11 février, vous étiez nombreux à répondre présents lors de la cérémonie d'intronisation de la cantinière officielle de Zuydcoote. Après l'intronisation de notre tambour major Côté-gnac II, il y a 4 ans, c'était au tour de "Dotlyne" de faire son entrée dans le monde officiel du carnaval. Pour l'occasion notre village accueillait les tambours majors et cantinières des autres communes tous membres de la confrérie. De belles images et beaucoup d'émotion partagées salle Robert Merle.

Le carnaval 2017, aura connu une mise en valeur particulière cette année avec la présence des caméras de "France 3" et d' "i-télé" sur le parcours de la bande organisée par les bénévoles de "Zuydcoote animations". Ces deux reportages, diffusés le 21 février par "i-télé" et le 26 février par "France 3", donnent une image sympathique de notre village. J'en profite pour remercier tous ceux qui se sont investis pour répondre aux nouvelles mesures de sécurité imposées et contribuer ainsi à son bon déroulement.

En ces temps d'état d'urgence, où la crainte du terrorisme conduit à prendre des mesures de sécurité contraignantes, il nous appartient d'essayer de maintenir les manifestations et d'accompagner les organisateurs, mais dans la limite des moyens d'un village tel que le notre.

À chaque fois qu'une manifestation est annulée, ce sont des bénévoles qui abandonnent, des actions caritatives qui ne pourront être soutenues, la vie communale qui diminue... Aussi, je tiens à saluer le partenariat qui nous rassemble avec les municipalités voisines de Bray-Dunes, de Ghyvelde et de Teteghem, nous permettant de mutualiser des moyens indispensables à la bonne organisation de nos manifestations.

Paul CHRISTOPHE
Maire de Zuydcoote

Sommaire

Conseil municipal	4
Retour sur images	6
Vacances	8
Infos	9
Autrefois	12

Permanences

Permanence des Conciliateurs de Justice
Lundi 6 mars de 14 h à 16 h 30
sur rendez-vous en mairie au 03 28 29 90 00

Permanence de l'Assistante Sociale
Mardi 7 mars de 14 h à 16 h
en Mairie

**Permanence de M. Paul CHRISTOPHE
suppléant de M. DECOOL,
Député de la circonscription**
Samedis 4, 11, 18 et 25 mars
de 9 h à 12 h en Mairie

Permanence de la Mutuelle Just'
Chaque 3^{ème} vendredi du mois de 9h à 12h
En Mairie

**Permanence de la Maison de l'emploi
pour les + de 25 ans**
341, rue du Général de Gaulle à Bray-Dunes
Tél. 03 28 29 96 20
Lundi : 13 h à 17 h 30 - Mardi : 13 h à 16 h 30
Mercredi : Fermeture
Jeudi : 13 h à 17 h 30 - Vendredi : 13 h à 16 h 30

**Permanence de la Mission locale
pour les - de 25 ans**
341, rue du Général de Gaulle à Bray-Dunes
Tél. 03 28 29 96 20
Sur rendez-vous : mardi de 14 h à 16 h 30
et jeudi de 9 h à 12 h
Sans rendez-vous : vendredi de 9 h à 12 h

Permanence d'Habitat du Nord
Chaque jeudi de 14 h à 17 h
Permanence à Saint-Pol-sur-Mer
Rue de la République,
Résidence Jean Bart, entrée S, appt 1
Tél. 08 11 71 59 59

Compte-rendu

Le dernier conseil municipal a eu lieu le mardi 14 décembre en présence du maire Paul CHRISTOPHE, Pascale BECUWE, Johnny DECOSTER, Florence VANHILLE, Bruno DIMPRE, Jacques DE TAEVERNIER, Thérèse DESWARTE, Bruno DEMAN, Marie-Claire VERBEKE, Pascale DESFRENES, Cathy DELANGUE, Angélique WUYLENS, Thierry WALLYN, Guillaume CIVEL, Philippe DEFURNES, Isabelle RAVOU-DEFRANCE, Excusés Jean-Noël VANVINCQ, Olivier GAUDIN, Béatrice LEMPEREUR

Décision modificative n°2 au Budget primitif 2016

Mr le Maire fait savoir qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative sous forme d'un glissement de crédits d'un compte à l'autre. On réajuste les crédits en fonction des recettes constatées avec inscription de crédits en dépense en proportion. A noter que les 10 465 € de recettes correspondent au solde de la subvention du Département pour le skate-park.

Remboursement Séjour Ados

Le conseil accepte de rembourser l'acompte versé par une famille, l'annulation ayant été acceptée sans frais par le prestataire.

Tarifs 2017

Mr le Maire, propose de modifier certains tarifs des services proposés au public. Il félicite Marie-Claire VERBEKE pour le taux de fréquentation du Point Lecture. Aucune modification tarifaire n'est effectuée sur les repas de la cantine ou les tarifs des accueils de loisirs.

Autorisation de dépenses d'investissement préalables au vote du budget primitif 2017

Afin de faciliter les dépenses d'investis-

issement du 1^{er} trimestre 2017, le conseil autorise le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2016. (Chapitre 21 : 69 747 € et Chapitre 23 : 50 142 €)

Demande de fonds de concours à la CUD au titre de la dotation de solidarité communautaire pour la totale gratuité du transport et des droits d'entrée des écoliers dans les équipements communautaires à vocation pédagogique

Mme VANHILLE précise que pour notre école, le montant prévisionnel des dépenses est estimé à 6 000 €. Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter la CUD quant à l'octroi d'un fonds de concours correspondant à ce montant prévisionnel.

Convention avec le Service Enfance Jeunesse Février

Florence VANHILLE propose de reconduire la convention pour la mise à disposition du personnel encadrant l'accueil de loisirs avec le SEJ pour les vacances scolaires de Février 2017

Elargissement du dispositif d'appui aux communes Greenfiche

Depuis février 2015, la CUD apporte, dans le cadre d'une mise à disposition des services communautaires concernés, des prestations d'appui opérationnel ou fonctionnel dans les actions au quotidien et les projets de territoire des communes de moins de 5000 habitants. Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention nécessaire avec la CUD.

Don AFM TELETHON

Mme VANHILLE rappelle que le samedi 3 décembre, avec le concours de plusieurs associations (Les Zébrillons du Jeu, l'ACMF, l'APEEZ, Zuydcoote Animations, la Bourriche Zuydcootoise), la Commune de Zuydcoote a organisé quelques manifestations au profit du téléthon. Elle félicite toutes les associations qui ont

14 décembre 2016

bien voulu y participer. 143€ de recettes et 363€ de dons en 3 heures de temps, ce qui est une belle performance. Mr le Maire ajoute que ce n'est jamais facile de relancer une dynamique, d'autres associations se sont manifestées pour l'an prochain. La Municipalité avait souhaité participer en offrant à chaque écolier un ticket lui permettant d'avoir une boisson ou de jouer. Le prix du ticket était de 0.50€, 162 tickets ont été distribués. Aussi, Mme VANHILLE demande aux membres du conseil de bien vouloir verser au profit de l'AMF TELETHON : 81€. A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte.

Questions diverses

Mr le Maire n'a pas reçu de questions diverses dans le délai imparti mais laisse Mr DEFURNES exposer ses deux questions et y répondra volontiers, c'est sans doute l'esprit de Noël. Mr DEFURNES souhaite revenir sur la situation d'Ascométal évoquée lors du dernier Conseil et savoir comment la situation évoluait.

Mr le Maire avait partagé avec les membres du Conseil la situation d'Asco au titre de la fermeture de l'aciérie et la répercussion que cela pouvait avoir sur le laminoir voir sur les partenaires de proximité tels que Valdunes. Les élus mobilisés ont été reçus pour partager ces inquiétudes, dans le cadre de partenariat entre Ascométal et Vallourec pour racheter l'aciérie de Saint Saulve. Ils voulaient attirer l'attention du Président de Région sur le fait que d'accorder un prêt pour organiser ce rachat risquait par ricochets d'impliquer un certain nombre de suppression d'emplois. Les représentants de l'entreprise étaient également présents. Il ne peut pas rentrer dans le détail des projets proposés car c'est dans le cadre de négociations avec les syndicats et il y a une clause de confidentialité à laquelle il ne peut se soustraire. Cela étant, la Région s'est montrée rassurante et Mr CHRISTOPHE et les élus

présents ont voulu montrer leur détermination et manifester leur attention et surtout leur prudence quant aux propositions qui seront faites et au fait qu'ils seront très vigilants sur la suite qui y sera donnée. Le sujet est d'importance et nous tient particulièrement à cœur. Historiquement et économiquement, les deux piliers d'emploi au niveau communal étaient le sanatorium devenu Hôpital Maritime et Institut Vancauwenberghe et l'Usine des Dunes (Ascométal / Valdunes) avec tous les changements de propriétaires que le site a pu vivre.

Mr DEFURNES expose sa seconde question sur l'enquête publique en cours entre le 16 novembre et le 16 décembre relative à un projet d'implantation d'un parc éolien offshore par une société britannique. Il précise qu'il a découvert très tardivement cette enquête publique, et qu'il y a sur le sujet des prises de position extrêmement contrastées entre les élus, les associations, etc. Il se demandait si la municipalité entendait formuler un point de vue sur cette affaire-là et sur le principe de l'éolien offshore en général puisque le sujet va être abordé dans les temps qui viennent. Sur le sujet actuel, Mr le Maire présente le dossier sur lequel ne figure aucun commentaire pour le moment. Le projet se situe dans les eaux territoriales britanniques à distance réglementaire du rail et n'aura aucun impact visuel de notre territoire. Il ajoute que les études floristiques et faunistiques sont favorables. Il n'y a pas de prescription particulière, le milieu maritime et la pêche en particulier ne se sont pas prononcés.

Sur le sujet à venir, Mme la Ministre a fait une annonce sur un projet éolien sur notre territoire. Mr le Maire proposera une réunion publique car il sera important de le partager. C'est un sujet qui le préoccupe aussi, il reste dubitatif sur le positionnement de ce parc éolien, sur la méthode employée aussi avec une concertation biaisée, puisque les invitations se faisaient la veille pour le lendemain, ce

qui empêchait les personnes concernées d'être présentes. Le prospect est encore mouvant : à 5 Km des côtes ou à 5 milles de côtes, c'est une question du simple au double. La filière de production ne pourra jamais dépendre que du seul chantier dunkerquois, si on veut garantir une filière, il faut que d'autres chantiers démarrent ailleurs et aucun des parcs annoncés sur le territoire français n'a vu de démarrage concret. Il reste extrêmement prudent et attend avec impatience le débat public et l'interrogation et le positionnement des uns et des autres. Il ne faut pas contrarier tout le développement économique et touristique par un champ éolien qui serait un repoussoir. Mr le Maire se rappelle des débats sur le classement de site Natura 2000 en mer au titre de la protection de la faune (mammifères marins et oiseaux).

Mr DECOSTER souhaite intervenir sur la première phase des travaux effectués sur la place du village : changement de l'ensemble des garde-corps. C'est un projet qui a mis un peu de temps dans le sens où l'étude a été difficile à mettre en place. Les garde-corps doivent être positionnés sur un système de béton comprimé avec un liant assez fragile, d'abord fragilisé par la première mise en place des précédents en bois. Le bois était devenu du liège, très cassant. Le problème c'est que les prises dans le béton ont fragilisé la structure. Il reste le côté de la boulangerie et entre le bâtiment et la pharmacie. La sécurité est de nouveau de mise et une main-courante a été ajoutée. Mr le Maire ajoute qu'il regrette le choix des matériaux de l'époque et le suivi de la pose qui oblige à y revenir aujourd'hui aux frais de la commune

Mr DECOSTER rebondit sur un article paru dans la Voix du Nord précisant que de nombreuses communes sont dans le rouge ou vont l'être prochainement sauf deux, Zuydcoote et Tétéghem. Il souhaite donc féliciter l'ensemble de l'équipe et particulièrement Jean-Noël VANVINCQ et le

Maire. Il souligne que les projets toujours en tête tels que la ZAC pourront voir le jour grâce à la solidité financière de la Commune. Mr le Maire félicite Mr VANVINCQ qui se mobilise beaucoup et fait même du télétravail sur les comptes. Pour Tétéghem, Mr CHRISTOPHE assume sa part.

Sans revenir sur toute l'histoire, Mr le Maire rappelle qu'un vendredi, des dégradations assez importantes ont été constatées sur l'Eglise avec un début d'incendie, heureusement très vite circonscrit par les sapeurs-pompiers. Une enquête a été menée et dès le dimanche matin, le protagoniste a été interpellé et est passé aux aveux. Il salue à la fois les sapeurs-pompiers pour leur intervention rapide et les forces de gendarmerie par rapport à la rapidité de l'enquête. Il a eu la désagréable surprise de voir sur les réseaux sociaux certaines personnes, souvent sous des avatars ou des pseudos, s'emparer de la question et dériver sur des propos islamophobes, ou sur des propos calomnieux voire injurieux qui n'étaient pas acceptables. La résolution de l'enquête a permis de couper court à ces spéculations nauséabondes et à reconnaître un protagoniste, qui malheureusement, est reconnu en abolition de discernement et souffre d'une déficience mentale et intellectuelle. L'abolition de discernement vaut bien irresponsabilité judiciaire mais pas irresponsabilité civile. Monsieur le Maire explique qu'il a été amené à prendre un arrêté d'internement d'office pour le protéger à la fois de lui-même et lui permettre d'accéder à des soins adaptés, à un accompagnement qu'il mérite et pour le soustraire du regard des autres qui aurait pu être indélicat. Il souhaite que l'on regarde devant, l'église est ouverte et est en phase d'être réparée sur ce qu'il reste à réparer, le culte s'y déroule. Il espère que la situation pour ce jeune homme s'améliore et qu'il puisse vivre mieux son mal-être puisque cet acte de violence était l'expression d'un vrai mal-être.



LE CENTRE DE LOISIRS MATERNEL A LA PATINOIRE !!!



↑ **CARNAVAL DE L'INSTITUT D'ÉDUCATION MOTRICE**
le mercredi 8 février 2017.



↑ **BAL DE CARNAVAL**
organisé par les Judcoot'Lussen, le samedi 11 février 2017.



↑ **INTRONISATION DE LA CANTINIÈRE DU TAMBOUR MAJOR**
 « DOTLYNE » le samedi 11 février 2017.



↑ **BANDE DE CARNAVAL**
 organisée par Zuydcoote Animations, le samedi 11 février 2017.



← **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA BOURRICHE ZUYDCOOTISE**

Le dimanche 19 février 2017, lors de la séance, le rapport moral et le rapport financier ont été présentés et votés à l'unanimité. L'association compte à ce jour une soixante d'adhérents. Les 3 premiers du Challenge 2016 ont été récompensés. Un trophée et un bon d'achat ont été donnés à chacun. Deux dons ont été remis : Un chèque de 300€ à l'école de Zuydcoote pour aider aux diverses sorties à la nouvelle association de pétanque « APZ » pour aider à démarrer.

Accueils de loisirs

du lundi 10 avril au vendredi 21 avril

Age : De 3 ans à 14 ans (enfants nés de 2003 à 2014 inclus)

Lieu : Ecole maternelle pour les 3-6 ans (Centre maternel)

Espace « Robert Merle » pour les 6-14 ans (Centre primaire)

Horaires : de 9 h à 17 h 30 (accueil possible à partir de 8 h 30) avec **une interruption de 12 h à 13 h 30** pour le repas qui peut être pris à la cantine.

Modalités d'inscription :

Les tarifs sont déterminés en fonction de 5 tranches de quotient familial. Cette décision a été prise sur demande de la Caisse d'Allocations Familiales de Dunkerque qui finance une partie des Accueils de Loisirs. L'inscription, à effectuer en Mairie, n'est possible que par semaine complète. Il en est de même si votre enfant mange à la cantine.

Permanences organisées en Mairie les :

- mercredi 15 mars de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
- samedi 18 mars de 9 h à 12 h

Devront être présentés :

- **L'attestation de quotient familial** (délivrée par la CAF ou imprimée via le site : www.caf.fr) ou à défaut, l'avis d'imposition 2016 (revenus 2015) et la notification de vos prestations familiales,
- **l'attestation de sécurité sociale ;**
- **le carnet de santé ;**
- **la carte d'identité de l'enfant.**

Attention : si l'enfant ne dispose pas, à ce jour, de la carte d'identité, prévoir de la faire établir dès à présent. Elle sera obligatoire pour toute éventuelle sortie à l'étranger.

Les inscriptions pourront être prises en compte dès que les dossiers administratifs et sanitaires seront complets et que le paiement sera effectué.



EMPLOIS D'ANIMATEUR, ANIMATRICE

Les candidatures pour les Accueils de Loisirs des vacances de Pâques 2017 sont à adresser en Mairie, à l'intention de M. le Maire.

La date limite est fixée au samedi 18 mars 2017, dernier délai.

	1 ENFANT		2 ENFANTS		3 ENFANTS		4 ENFANTS ET +	
Quotient-Familial	Semaine 5 jours	4 jours 17/4 au 21/4	Semaine 5 jours	4 jours 17/4 au 21/4	Semaine 5 jours	4 jours 17/4 au 21/4	Semaine 5 jours	4 jours 17/4 au 21/4
< 300	7.65 €	6.10 €	14.55 €	11.65 €	20.90 €	16.75 €	27.05 €	21.60 €
301 à 500	10.45 €	8.35 €	20.15 €	16.10 €	28.80 €	23.05 €	37.50 €	30.00 €
501 à 700	14.30 €	11.40 €	27.55 €	22.05 €	40.30 €	32.25 €	52.55 €	42.00 €
701 à 1000	19.90 €	15.90 €	37.00 €	29.60 €	54.30 €	43.45 €	70.90 €	56.70 €
> 1000	23.70 €	18.95 €	43.10 €	34.50 €	61.70 €	49.35 €	80.35 €	64.25 €

ENFANT EXTERIEUR A LA COMMUNE : 7.60 € / jour - CANTINE (Enfant extérieur) : 5.30 € / repas

CANTINE (Enfant ZUYDCOOTOIS) : 1 enfant : 3.70 € par repas – 2 enfants : 3.10 € par repas par enfant – 3 enfants : 2.45 € par repas par enfant - FORFAIT JOURNEE EXCEPTIONNELLE : 13.00 € / jour par enfant

FORFAIT SORTIE DK BUS : 2.00 € / jour par enfant - FORFAIT SORTIE BUS : 5.00 € / jour par enfant

Les CM1 et CM2 en voyage de classe du 6 au 9 juin

42 élèves des classes de CM1 et CM2 partiront avec l'agence PLACE VOYAGES en Anjou Vendée du 6 juin au 9 juin 2017.

Le coût du voyage de classe s'élève à 317 € par enfant. La répartition du paiement a été établie comme suit :

Participation de la commune : 167 €

Participation des familles : 150 €

Les familles pourront régler en une mensualité ou en trois mensualités, fixées en mars 2017 (50 €), en avril 2017 (50 €) et en mai 2017 (50 €).

Il est convenu que l'intégralité du séjour sera payée en mai 2017.

Nouvelle procédure pour demande de Carte Nationale d'Identité

Pour lutter contre la fraude, la procédure actuellement utilisée pour les passeports sera aussi celle utilisée pour la délivrance des Cartes Nationales d'Identité sans changement du format et de la présentation actuels du document.

A compter du 14 mars 2017, les usagers ne déposeront plus leur demande de CNI auprès de la mairie de leur domicile mais dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de recueil permettant de collecter les empreintes digitales. Dans le Nord, 50 communes sont équipées, les plus proches de Zuydcoote : Dunkerque, Coudekerque-Branche, Hondskoote, Grande-Synthe, Gravelines.

Chacun devra veiller à anticiper sa demande en cas de renouvellement de carte d'identité ou de passeport.

A ce titre, pour rappel, la validité des cartes d'identité a été prolongée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2014. Si votre Carte d'Identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans est automatique et il n'y a aucune démarche à entreprendre.

Toutefois, certains pays n'acceptent pas toujours la carte d'identité comme document de voyage si la date de validité inscrite sur le document est dépassée. Si vous êtes concernés et que vous ne disposez pas d'un passeport, contactez la mairie pour plus d'informations, il est possible, dans certains cas, de renouveler la carte d'identité.

Pour demander une carte d'identité, les pièces justificatives nécessaires qui dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'un passeport. Allez sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>.

Arrêtés municipaux pour travaux

• **N° M9/2017 : Travaux d'extension du réseau gaz rue des Bleuets du 13 février au 12 mai 2017.**

Mesures : Le stationnement sera interdit à proximité du chantier de 8h à 17h au droit des travaux, aux véhicules légers et aux poids lourds. Interdiction de dépassement. Vitesse limitée à 30 km/h. La circulation se fera en sens alterné par feux tricolores.

Urbanisme pratique

Des formalités à ne pas oublier

Toute construction doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire et déclaration préalable principalement).

Les travaux terminés, les particuliers doivent transmettre en mairie une Déclaration attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux, pièce demandée par les Notaires pour acter la vente d'un bien.

Des ventes de biens peuvent échouer si les propriétaires ne peuvent prouver que leurs constructions ont été déclarées en bonne et due forme et qu'elles sont conformes au cadastre.



La CPAM des Flandres vous informe L'arrêt de travail pour Maladie : vos droits et obligations en tant que salarié

Rendez-vous sur
ameli.fr
L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE

Vos droits

Parce que votre état de santé le nécessite, votre médecin vous a prescrit un arrêt de travail. Pendant cet arrêt de travail, votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie vous verse, sous certaines conditions, un revenu de remplacement : les indemnités journalières. Pour en bénéficier vous devez respecter un certain nombre de recommandations.

 Le non-respect de vos obligations peut entraîner la suspension ou la suppression de vos indemnités journalières.

Ayez le réflexe : Vous pouvez suivre la prise en charge de votre arrêt de travail depuis votre compte ameli.

Vos obligations

- Envoyer les volets 1 et 2 de votre avis d'arrêt de travail au service médical de votre caisse d'Assurance Maladie, sauf si votre médecin les a déjà transmis. Adresser le volet 3 à votre employeur ou à votre agence Pôle Emploi ;
- Respecter les horaires de présence à votre domicile, de 9h à 11h et de 14h à 16h.
Les sorties sont autorisées pour vos soins et examens médicaux ;
- Se soumettre aux contrôles mis en place par votre caisse d'Assurance Maladie ;
- S'abstenir d'exercer toutes activités non autorisées par votre médecin ;
- Ne pas séjourner en dehors de votre département sans l'accord préalable de votre caisse d'Assurance Maladie.

Pensez-y : Grâce à votre carte vitale, votre médecin traitant peut transmettre les volets 1 et 2 de votre avis d'arrêt de travail par voie électronique, de manière totalement sécurisée, à votre caisse d'Assurance Maladie. Vous n'avez plus qu'à envoyer le volet 3 à votre employeur ou votre agence Pôle Emploi.

Adresse postale du service médical de la CPAM des Flandres :

Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Flandres
Service Médical
2 rue de la Batellerie
CS 94523
59386 Dunkerque cedex 1



Horaires des marées - Dunkerque

Calculé par le SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine)

Date	Jours	Pleines mers						Basses Mers			
		Matin			Soir			Matin		Soir	
		heures	haut.	coef	heures	haut.	coef	heures	haut.	heures	haut.
1	M	02:11	6.10	103	14:36	6.10	103	09:22	0.25	21:38	0.45
2	J	02:48	6.10	101	15:15	6.05	99	10:01	0.30	22:17	0.55
3	V	03:28	6.05	95	15:58	5.90	89	10:41	0.45	22:58	0.70
4	S	04:15	5.90	84	16:49	5.65	77	11:24	0.65	23:43	0.90
5	D	05:10	5.70	70	17:51	5.40	63	----	--	12:15	0.90
6	L	06:17	5.40	57	19:04	5.05	51	00:40	1.15	13:25	1.20
7	M	07:40	5.10	48	20:37	4.95	48	01:58	1.35	14:47	1.35
8	M	09:15	5.15	51	21:59	5.10	56	03:23	1.40	16:13	1.30
9	J	10:27	5.40	62	23:01	5.40	69	04:47	1.15	17:27	1.05
10	V	11:23	5.65	75	23:50	5.65	81	05:52	0.85	18:21	0.85
11	S	----	---	--	12:08	5.85	86	06:42	0.60	19:05	0.70
12	D	00:29	5.80	90	12:47	6.00	93	07:25	0.45	19:44	0.65
13	L	01:04	5.95	96	13:24	6.05	97	08:04	0.40	20:21	0.60
14	M	01:39	6.00	97	14:00	6.05	97	08:41	0.40	20:55	0.60
15	M	02:14	6.00	95	14:34	5.95	93	09:15	0.45	21:29	0.65
16	J	02:47	5.95	89	15:06	5.85	85	09:48	0.55	22:01	0.75
17	V	03:19	5.85	81	15:38	5.70	76	10:19	0.70	22:32	0.90
18	S	03:52	5.65	70	16:12	5.45	64	10:50	0.90	23:03	1.10
19	D	04:30	5.40	58	16:52	5.15	52	11:23	1.15	23:40	1.35
20	L	05:16	5.05	45	17:46	4.80	40	----	--	12:05	1.45
21	M	06:22	4.75	34	18:59	4.55	31	00:29	1.65	13:04	1.75
22	M	07:41	4.55	29	20:21	4.50	30	01:40	1.85	14:26	1.85
23	J	09:03	4.65	34	21:39	4.70	40	03:12	1.80	15:54	1.70
24	V	10:14	5.00	47	22:39	5.10	54	04:32	1.55	17:03	1.40
25	S	11:06	5.35	62	23:24	5.40	69	05:31	1.15	17:54	1.05
26	D	----	---	--	12:47	5.70	77	07:17	0.80	19:36	0.80
27	L	01:02	5.70	84	13:23	5.95	91	07:58	0.55	20:16	0.60
28	M	01:35	5.90	96	13:57	6.10	101	08:38	0.35	20:56	0.45
29	M	02:09	6.10	105	14:33	6.20	108	09:19	0.25	21:37	0.35
30	J	02:47	6.20	109	15:12	6.20	109	10:00	0.15	22:18	0.35
31	V	03:28	6.25	108	15:56	6.15	104	10:42	0.20	22:59	0.40

Point lecture de Zuydcoote

114 rue du Général de Gaulle (à côté de la Mairie)



LA CHEFFE, ROMAN D'UNE CUISINIÈRE – MARIE NDIAYE

Editions Gallimard

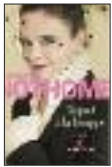
Entrée en cuisine comme en religion, la Cheffe, se hisse avec entêtement jusqu'à une réussite dont son humilité et ses origines modestes lui interdisent de profiter...



LE CRI – NICOLAS BEUGLET

XO Editions

Un patient décédé dans un asile. Une enquêtrice et un journaliste français vont se livrer à une course contre la montre pour découvrir la vérité...



RIQUET À LA HOUPPE – AMÉLIE NOTHOMB

Editions Albin Michel

Déodat garçon très laid mais très intelligent s'éprend de Trèmière jeune fille très belle mais qui passe pour sottise...



WATERSHIP DOWN – RICHARD ADAMS

Editeur Monsieur Toussaint Louverture

Le jour où Fyveer pressent un danger imminent et redoutable son frère Hasel décide de fuir...

Ouverture les mardis 7 et 21 mars 16 h à 18 h 30

Déchetteries communautaires

Dépôts acceptés dans les déchetteries de la CUD : cartouches d'encre, pots de peinture, radios, piles et batteries, ampoules et néons, huiles usagées, papiers et cartons, bois, textiles, ferrailles, tontes et branches, encombrants, gravats, déchets d'équipements électriques et électroniques, fibrociment (uniquement à Rosendaël pour ce dernier type de déchet).

Les déchetteries sont ouvertes : du lundi au samedi : de 8 h 30 à 12 h 15, de 13 h 45 à 18 h 30. Dimanches et jours fériés de 8h30 à 12h15. Fermeture le 1^{er} mai.

Pour toute information : Appel gratuit au numéro vert 0800 22 45 57 ou sur www.dunkerquegrandlittoral.org

Ramassage des poubelles à Zuydcoote

Lundi : marron - Vendredi : bleue

Mercredi 8 et 22 mars : Verte

En raison de la faible production de biodéchets en hiver, les bacs verts ne seront collectés que toutes les deux semaines du 2 novembre au 31 mars 2017.

Si vous souhaitez davantage d'information, vous pouvez contacter le 0800 22 45 57 (appel gratuit) ou sur www.dunkerquegrandlittoral.org

Collecte des encombrants

Sur rendez-vous et moyennant une contribution de 12 € ttc par enlèvement vous pourrez faire évacuer vos déchets.

Vous aurez à préciser la nature des matériaux à retirer et prévoir 8 à 15 jours de délai pour le retrait qui se fera en votre présence. Tél : 03 28 24 45 41 - Plateforme collecte des déchets.

Calendrier vacances scolaires 2016/2017

Printemps : Du 7 avril au 24 avril

Début des vacances d'été

à partir du 7 juillet

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

AIDE RÉGIONALE À LA GARDE D'ENFANT

La Région aide les familles qui font garder leurs enfants de moins de 3 ans pour travailler

20 € /mois
pour un couple



30 € /mois
pour un parent isolé

Vérifiez si vous remplissez les critères sur www.hautsdefrance.fr/age2017

Sièges plurière du 2 février 2017

hautsdefrance.fr Hauts de France

Une plateforme spécialement dédiée au dépôt des dossiers pour l'aide à la garde d'enfant sera accessible en ligne dès le 1^{er} mars 2017.

Etat civil

Mariage

17/02/17

Brigitte MARECHAL et Didier DAVID

Décès

22/01/17

Michel TERRYN (86 ans)

7/02/17

Raymonde MARTEEL ép. DESFRENNES (95 ans)

10/02/17

Jeanne DEVOGHEL veuve BECUWE (96 ans)



Zuydcoote 14-18

1917



C'est dans le gymnase Ouest du Sanatorium qu'un arbre de Noël avait été dressé pour les blessés et malades militaires le 25 décembre 1916.

Les tables étaient chargées de cadeaux pour tous les soldats. Le 27 décembre c'était au tour des enfants de recevoir un cadeau avec le concours de l'orchestre de l'hôpital.

L'année 2017 commence avec l'arrivée de 13 enfants belges placés au Sanatorium par le Ministère de l'Intérieur de Belgique. Ils viennent de Neuville-sous-Montreuil où ils étaient hospitalisés. Ces enfants seront visités le 26 février par des dames infirmières belges et anglaises de l'hôpital de l'Océan de la Panne.

Début mars l'effectif de l'hôpital militaire est de 746 personnes, 368 malades et 378 blessés pour 380 personnels. Pour l'effectif du Sanatorium, il est de 330 enfants hospitalisés avec 128 personnels.

Lors du conseil d'administration du mois de mars 1917, M. Vancauwenberghe propose un projet d'achat

d'un bateau pour la pêche du poisson. Il présente à ses collègues un modèle de bateau. C'est un type robuste pour qu'il puisse venir s'échouer sur la plage, comme les petits bateaux qui atterrissent à Bray-Dunes, à la Panne, etc...

Le Président ajoute « au surplus, la question n'est pas brûlante. Ce n'est pas en période de guerre que nous pourrions utilement donner cours au projet dont le Conseil a accepté le principe. Le personnel fait défaut. Les côtes ne sont pas sûres, mais le projet qui tend à assurer à nos enfants du poisson frais abondamment, en toute saison, est un de ceux qui ont le plus séduit le Conseil et il sera repris en temps utile. »

Il y a cinq séances de cinéma qui sont données chaque semaine. Toutes les représentations sont très goûtées des militaires, des enfants et du personnel. Voici un aperçu des films : « Le voyage de l'Oncle Jules » et « Le gui porte bonheur », comiques. « L'élevage du ver à soie » et « Etude de jeunes animaux », instructifs.

Ce début d'année de 1917 marque le début de la guerre sous-marine totale. Depuis le printemps 1916, la guerre de mines a pris une importance nouvelle en rade de Dunkerque. La marine française, afin d'assurer la liberté de navigation aux abords de Dunkerque, possède une base navale qui abrite de nombreux bâtiments de guerre : patrouilleurs, torpilleurs, dragueurs et poseurs de mines.

D'ailleurs il y a la rupture des relations diplomatiques entre les États-Unis et l'Allemagne, après l'annonce par celle-ci d'un élargissement de la guerre sous-marine et l'interception d'un message allemand (le télégramme Zimmermann) incitant le Mexique à entrer en guerre contre les États-Unis.

Les corps des soldats morts des suites de leurs blessures ou de maladie étaient enterrés sur un terrain près du cimetière communal. Le maire de l'époque, Lucien Deswaerte, acceptait l'agrandissement du cimetière à condition que l'acquisition des terrains se fit aux frais de l'Etat et que les parcelles reviennent à la commune par suite de l'inhumation des militaires. Le terrain pour les tombes des soldats musulmans serait pris lui aussi, sur un terrain touchant au cimetière communal étant donné le peu de place qu'il leur reste dans ledit cimetière.

Voix du Nord 14-18, archive Hôpital Maritime